

Année académique 2012-2013  
Séminaire d'histoire contemporaine annuel  
Cours-séminaire destiné aux 2e et 3e années Bachelor

Lundi 15h15-17h00  
Anthropole/ Salle: 2060

Prof. Nelly Valsangiacomo  
Ass. Saffia Elisa Shaukat

## **De savantes à intellectuelles : le poids du genre en histoire des intellectuels (XIXe-XXe siècles)**

### **Modalités d'organisation du séminaire**

L'enseignement est assuré par la Prof. Nelly Valsangiacomo et par l'assistante Saffia Elisa Shaukat. Heures de réception de Nelly Valsangiacomo sur rendez-vous (Anthropole/bureau 5088). Heures de réception de Saffia Elisa Shaukat sur rendez-vous (Anthropole/bureau 5099).

### **Conditions de participation**

Afin d'obtenir l'accréditation de ce séminaire, les participant-e-s doivent prendre en charge une présentation orale et rendre un travail de séminaire écrit. **De plus, chaque étudiant-e-s devra présenter un texte lors d'une séance pendant l'année.**

Une présence régulière au séminaire tout au long de l'année académique est également exigée.

### **Organisation du séminaire**

Après le cours d'introduction et l'attribution des sujets et des lectures, les premières séances de l'année s'organiseront autour d'une série de cours introductifs et de lectures qui aideront l'étudiant à se familiariser avec les instruments méthodologiques et les approches propres au domaine de l'histoire des intellectuel-le-s.

Dans un deuxième temps, chaque séance sera composée par deux moments distincts: la présentation d'un sujet de séminaire spécifique et la présentation d'un texte.

### **Présentation d'un texte**

Au début de l'année académique, chaque étudiant-e se verra attribuer une lecture à présenter lors d'une séance pendant le cours. L'étudiant-e aura droit à **15 minutes** de présentation pendant laquelle il devra contextualiser le texte, présenter l'auteur et la problématique, en prenant en charge de lancer le débat qui suivra.

### **Présentation orale d'un sujet de séminaire**

Les participants du séminaire devront remettre **deux semaines avant la présentation** un dossier de séminaire comprenant:

- un plan détaillé de l'exposé
- une problématique succincte (une page A4, environ 2700 signes)
- une bibliographie sélective respectant les normes de la section d'histoire
- des informations factuelles (biographiques, chronologiques, contextuelles)
- une sélection d'extraits de sources

L'ensemble de ce matériel, qui ne devrait pas excéder une quinzaine de pages sera aussitôt mis à disposition des participant-e-s afin de servir de base à notre discussion commune. A cette occasion, chaque personne/groupe aura droit à 30 minutes pour présenter son sujet: un laps de temps limité qui obligera chacun à exposer de manière synthétique les résultats de sa recherche. Un dossier de séminaire bien pensé permet aussi de gagner du temps lors de la présentation orale.

### **Séminaire écrit**

Le travail écrit, qui exposera plus en détail l'un des aspects de la présentation orale doit être rendu **au plus tard une semaine après la présentation orale**. Il doit se présenter sous la forme d'un article scientifique, soit un texte suivi avec une introduction et une conclusion en relation avec la problématique, ainsi que les références bibliographiques en note. Il doit respecter les limites suivantes: environ 30'000 à 42'000 signes (inclus espaces et notes). Les travaux ne comportant pas l'ensemble de ces éléments seront refusés sans être corrigés. Tout désistement entraîne **l'impossibilité de se présenter aux examens**. Pour terminer, les travaux corrigés qui ont été jugés insuffisants sont sujets à remédiation. En cas de nouvelle insuffisance, la validation du séminaire n'est pas attribuée.

Lors de la remise du travail écrit, l'étudiant-e est tenu-e de fixer un entretien de correction avec les enseignant-e-s. Ce n'est qu'après la remise et la discussion du séminaire écrit que l'étudiant-e est en droit de demander la signature lui permettant de s'inscrire à l'examen. **A cette occasion, il est conseillé de discuter du sujet d'examen.**

### **Examen**

Le sujet d'examen porte sur un autre sujet que celui traité par l'étudiant-e lors de son séminaire. L'examen ne se focalise pas uniquement sur la thématique choisie mais fait appel **à l'ensemble des connaissances acquises lors du séminaire ainsi que les lectures de base.**

L'étudiant-e fait parvenir aux examinateurs un dossier d'examen contenant:

- l'intitulé exact du sujet d'examen
- une problématique succincte (une page A4 soit environ 2'7000 signes)
- une bibliographie
- une sélection d'extraits de sources

Ce dossier est exigé **pour l'examen oral comme pour l'examen écrit**. Il est à disposition de l'étudiant-e lors de sa préparation d'examen.

**La non acceptation du séminaire est le seul cas conduisant à la désinscription administrative de l'examen.**